

Cellule Communication Tel: 24.65.60 – 24.66.39

Mardi 3 avril 2012

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE DU 3 AVRIL 2012

Sous la présidence de Monsieur Harold MARTIN, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 3 avril, a adopté onze projets de délibération du gouvernement, émis un vœu, huit avis et adopté 29 arrêtés.

Subventions:

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 000 F CFP à la Fédération des groupements de droit particulier local de la province Sud pour son fonctionnement en 2012 et afin de soutenir l'aide apportée aux GDPL dans la réalisation de leurs projets économiques sur terre coutumière.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention de 3 212 000 F CFP à divers associations et établissements scolaires.

Avis:

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable au projet de décret portant modification de la partie réglementaire du code de la défense (importations et exportations hors du territoire de l'Union européenne de matériels de guerre, armes, munitions et de matériels assimilés).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable aux sept projets de décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) autorisant la commune de Hienghène à exploiter des émetteurs (Tiendanite, Gavaatch, Pouyemben, Tendo, Bas-Coulna, Haut-Coulna et Ouayaguette) en vue de la diffusion par voie hertzienne terrestre en mode numérique de la TNT.

En bref:

• Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les modalités de délivrance de la qualification technique et de la qualification technique supérieure des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne du cadre territorial de l'aviation civile.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les comptes 2010 de la CAFAT et les comptes 2010 des fonds et régimes dont la gestion est confiée à la CAFAT.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2012 de l'académie des langues kanak (ALK) arrêté en recettes à la 131 729 400 F CFP et en dépenses à la somme de 136 370 000 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les membres de la commission du pilotage.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la composition de la commission régionale de sécurité de Nouméa et a validé la nomination de ses membres.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la composition du conseil d'administration du centre de documentation pédagogique (CDP-Nouvelle-Calédonie)
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la publication de la liste de référence des substances dopantes et des procédés de dopage interdits pour se conformer aux modifications apportées en la matière le 23 décembre 2011 par le gouvernement de la République.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la composition du jury chargé de se prononcer sur l'obtention du diplôme professionnel d'aide soignant (promotion 2011).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une action de formation (session d'adaptation à la mobilité) dispensée par le groupement d'établissement pour la formation continue interprovincial (GRETA-NC) dans le cadre du programme 2012-2013.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une action de formation (chèque remise à niveau) dispensée par le groupement d'établissement pour la formation continue interprovincial (GRETA-NC) dans le cadre du programme 2012-2013.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une action de formation (accompagnatrice de vie) dispensée par l'établissement territorial de formation professionnelle pour adultes (ETFPA) dans le cadre du programme 2012-2013.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS-NC) à préparer au diplôme professionnel d'auxiliaire de vie sociale.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a l'établissement territorial de formation professionnelle pour adultes (ETFPA) à préparer au titre professionnel d'accompagnateur (trice) de vie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué trois bourses territoriales de formation professionnelle continue (BTF) et à modifier les conditions d'attribution d'une quatrième BTF.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le remplacement de l'un de ses représentants au conseil d'administration d'ENERCAL.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une dérogation à la durée hebdomadaire du travail en faveur de la société GORO MINES SAS pour ses interventions sur le chantier Goro Nickel.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une dérogation à la durée hebdomadaire du travail en faveur de la société COLAS pour ses interventions sur le chantier de renforcement de la chaussée Kaala-Gomen/Koumac.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une dérogation à la durée hebdomadaire du travail en faveur de la société SOCOMETRA COFELY pour ses interventions sur le chantier Goro Nickel.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une dérogation à la durée hebdomadaire du travail en faveur de la société KLEIN pour ses interventions sur le chantier Goro Nickel.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise en charge des séminaires visant à l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie (Nouvelle-Calédonie 2025).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré un certificat d'inscription au registre des transports publics routiers de personnes, 7 attestations de capacité professionnelle, une autorisation d'exploitation de véhicules de location avec chauffeurs, 15 cartes professionnelles de conducteur et 3 autorisations de transport.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé un protocole transactionnel avec la société SOCOMETRA et a autorisé son président à le signer.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité son président à le défendre devant la Cour administrative d'appel de Paris (Affaires Hervé CRU, Damien RENAUDIE, Pharmacie de Dumbéa Nord et Catherine ASTRONGATT).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité son président à le défendre devant le tribunal correctionnel de Nouméa (Affaires Jean-David TEIN et Taniéla RAILATI).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité son président à le défendre devant le tribunal de première instance de Nouméa (Affaires Henri NABITOLO, Etienne KAICHOU et Ernesto-Mandela POUPERON et SAS Magenta Développement).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité son président à le défendre devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie (Affaires Eddie ARMIEN, CONSTENTIN SARL, Association Ensemble pour la planète, Caroline KOFJER-LOMONT, Patrick N'GUYEN VAN SOC, SCI NP, Sylvianne DALLE, Mikaele MUNI, Syndicat des pharmaciens de Nouvelle-

Calédonie, Office calédonien de distribution pharmaceutique et SARL pharmacie des Hibiscus et autres).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'utilisation d'une carte bancaire par le service de la coopération régionale et des relations extérieures dans le cadre de ses missions à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société Pacific Real Estate, représentée par son gérant Monsieur Alexandre LECOMTE; a exercer les opérations de prestations de services en gestion immobilière.
- Mesdames Muriel CHABBERT, Laura LOGEAIS, Marlène MUNOZ, Monique VAISALA et Marlène TRAN sont autorisées à pratiquer le démarchage et ma vente à domicile.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 22 visas long séjour, 6 titres de séjour, 6 autorisations de travail et 45 autorisations de travail concernant les projets miniers.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a par ailleurs émis un projet de vœux sollicitant de l'Etat l'extension de l'ordonnance portant suppression (avant le 1^{er} janvier 2013) du régime des conservateurs des hypothèques et ce afin de mettre un terme à un régime qualifié d'anachronique par la Cour de comptes. Enfin le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé son règlement intérieur.